

A renvoyer avant le 10 mai 2024

STRUCTURE :

Raison Sociale :	<input type="text"/>	SIRET :	<input type="text"/>
Adresse :	<input type="text"/>		
CP :	<input type="text"/>	Commune :	<input type="text"/>
Nom/Prén. représentant légal + mail	<input type="text"/>		

PARTICIPANT:

Nom :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>
Nom jeune fille :	<input type="text"/>	Date/lieu de naissance :	<input type="text"/>
Adresse personnelle :	<input type="text"/>		
CP :	<input type="text"/>	Commune :	<input type="text"/>
Tél :	<input type="text"/>	Courriel :	<input type="text"/>

s'inscrit à la formation : **Formation ATEX Niveau 1**

le 21 mai 2024 - lieu à définir

R044/2024/1224

Participation stagiaire non soumis à TVA

Tarif applicable en fonction du statut du stagiaire, sous réserve de remplir les conditions :

- Chef/associé/collaborateur exploitant à jour des cotisations MSA (ou échéancier)* 40 €
- Exploitant en démarche d'installation (identifié par le Point accueil installation de votre département)* nous consulter
- Salarié d'une entreprise agricole affiliée à OCAPAT (possible prise en charge de 50 % avec Boost Compétences) 150 €
- Salarié d'une entreprise affiliée à un autre fonds de formation ou particulier 200 €

* dans la limite du plafond annuel de prise en charge de 3 000 € par VIVEA

(Règlement à envoyer dès inscription pour validation de l'inscription par chèque à l'ordre de l'Agent comptable de la Chambre d'agriculture)

Financement de la formation :

Personnelle Autre (fonds de formation par exemple, à préciser ci-dessous) :/

Entreprise

Afin d'optimiser l'efficacité de la formation, nous vous invitons à remplir ce questionnaire :

Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ? Si oui, préciser où et quand ?

Quelles sont vos attentes pour ce stage ?

Avez-vous besoin d'informations complémentaires sur cette formation ?

Avez-vous déjà suivi une formation ATEX ?

Présentez-vous une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique ? Si oui lequel ?:

Nom et prénom du gérant de l'entreprise :

Bulletin à renvoyer à formation-professionnelle@alsace.chambagri.fr